

**METTANT FIN AU PROCESSUS ÉLECTORAL
RELATIF À L'ÉLECTION PARTIELLE
À LA COMMISSION DE LA RECHERCHE (CR)
DU CONSEIL ACADÉMIQUE (CAC)**

LE PRÉSIDENT,

- Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles fixant les conditions d'exercice du droit de suffrage, la composition des collèges électoraux et les modalités d'assimilation et d'équivalence de niveau pour la représentation des personnels et des étudiants aux conseils des EPSCP ainsi que des modalités de recours contre les élections,
- Vu le décret n°2024-841 du 16 juillet 2024 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur,
- Vu les statuts d'Avignon Université,
- Vu l'arrêté du président n° 2024-26-DAJI du 12 novembre 2024 portant organisation d'une élection partielle à la Commission de la Recherche (CR) du Conseil Académique (CAC),
- Vu l'avis du Comité Électoral Consultatif (CEC) en date du 28 novembre 2024,
- Considérant que l'irrégularité relevée à l'issue du dépôt de candidature, à savoir une erreur matérielle concernant les listes électorales publiées en vue de l'élection, est de nature à porter atteinte à la sincérité du scrutin,

ARRÊTE

Article 1 :

L'élection partielle pour le remplacement de deux représentants du collège des Usagers au sein de la Commission de la Recherche (CR) du Conseil Académique (CAC) prévue le 10 décembre 2024 n'aura pas lieu. Un nouveau scrutin sera organisé ultérieurement.

Article 2 :

Le présent arrêté sera affiché dans le hall de la zone présidence.

Il sera également consultable dans le recueil des actes et décisions à la rubrique « actes réglementaires » sur le site internet de l'université par le menu accès rapide ou via la plateforme e-Doc de l'université – Affaires Juridiques – rubrique « actes réglementaires ».

Il sera transmis à monsieur le Recteur de Région académique, Chancelier des Universités.

Fait à Avignon, le 28 novembre 2024

Le Président d'Avignon Université,

Signature calligraphique
Georges Linares
le 29/11/2024 08:29:02 +01:00



Georges LINARÈS

Transmis au Recteur de Région académique, et publié le

29 NOV. 2024